



Dr Wayne Halstrom

« La profession dentaire internationale est confrontée à des problèmes différents, certes, mais comportant aussi des similitudes remarquables. »

La voie du progrès

Maintenant rendu à mi-chemin de mon mandat comme président de l'ADC, j'ai eu l'occasion de visiter bon nombre des associations provinciales composant la communauté dentaire élargie du Canada. Ces rencontres m'ont permis d'obtenir une nouvelle appréciation de la complexité des problèmes régionaux et nationaux avec lesquels notre profession doit se débattre. Toutefois, comme les fonctions que j'accomplis dans le cadre du mandat international de l'ADC sont particulièrement instructives, il me paraît clair que les enjeux auxquels notre profession fait face vont au-delà des frontières provinciales ou nationales.

J'ai participé dernièrement au Congrès dentaire mondial de la FDI à Shenzhen, en Chine, ainsi qu'au Parlement dentaire mondial de la FDI. Des représentants de 134 pays – porte-parole d'un million de dentistes dans le monde – y étaient présents. Il est primordial que les dentistes canadiens soient représentés à ces assemblées, car les politiques qui y sont adoptées peuvent avoir une incidence sur notre profession à l'échelle nationale. Membre actif de la FDI, l'ADC y défend les intérêts de la dentisterie canadienne sur la scène mondiale et a acquis une réputation positive au sein de la communauté dentaire internationale.

Au cours des débats et échanges portant sur l'adoption des énoncés de principe de la FDI, je me suis rendu compte que la profession dentaire internationale est confrontée à des problèmes différents, certes, mais comportant aussi des similitudes remarquables. Des enjeux tels l'accès aux soins, l'agrément et la commercialisation sont universels, mais les pressions sociales et économiques varient d'un endroit à l'autre. Par exemple, l'adoption d'une politique sur les normes de soins aurait des conséquences tout à fait différentes au Canada et dans un pays relativement défavorisé. En revanche, si l'on adoptait une politique du genre sans prendre en compte ses conséquences économiques, il est

certain qu'on attirerait l'attention des groupes de payeurs dans un pays comme le Canada, qu'il s'agisse des gouvernements ou des assureurs.

Certains faits nouveaux survenus à l'échelle internationale ont attiré mon attention au Congrès de la FDI. Les représentants de l'Association dentaire australienne nous ont informés que le gouvernement australien envisageait de constituer un seul conseil national d'agrément à l'intention des professionnels de la santé, ce qui est très différent du modèle canadien, qui comporte des organismes provinciaux de réglementation et des conseils nationaux d'agrément. Je crois que notre système actuel est très efficace, mais notre profession devra surveiller de près la situation de l'Australie.

Ma présence au Congrès de la FDI m'a également permis de réaliser que la commercialisation de la dentisterie est un phénomène d'envergure internationale. Dans de nombreux pays, elle empiète sur la relation entre le dentiste et son patient, ce qui est dû, selon moi, à une incapacité générale de séparer et de déterminer les coûts des traitements.

Peut-être que la profession pourrait mieux faire la différence entre revenu « d'investissement » et revenu « de profession ». Le dentiste qui exerce en pratique privée a investi des sommes considérables dans son cabinet. Il est en droit de s'attendre à ce que son investissement lui procure un revenu. Cependant, lorsqu'ils analysent le revenu que nous tirons de notre profession, certains décideurs établissent un rapport d'égalité entre notre revenu brut et notre revenu net. Ces conclusions erronées amènent les gens à penser que les dentistes sont surpayés comparativement à d'autres, que le coût des traitements n'est pas raisonnable et le niveau des prix n'est pas compétitif. La profession dentaire doit mieux expliquer ce genre de différenciation au sein de son secteur.

Nous devons activement prendre des mesures pour sensibiliser les décideurs et les informer non seulement des coûts reliés à la prestation de soins professionnels de qualité mais aussi des dangers que comporte l'acceptation du principe selon lequel le coût des soins est le principal facteur à prendre en compte. Nous devons dénoncer le mensonge selon lequel des fournisseurs moins compétents peuvent offrir le même niveau de soins que les professionnels dentaires, mais à des tarifs réduits. Les associations dentaires nationales doivent continuer de plaider en faveur des intérêts des patients auprès des instances dirigeantes afin de veiller à ce qu'ils reçoivent des soins buccodentaires optimaux.

Wayne Halstrom, BA, DDS
president@cda-adc.ca